

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2017)

Heft: 2158

Artikel: L'UDC n'aime pas la démocratie : non, "le peuple" ne se suffit pas à lui-même

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014277>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'UDC n'aime pas la démocratie

Non, «le peuple» ne se suffit pas à lui-même

Jean-Daniel Delley - 14 mars 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31199>

L'UDC n'aime pas les juges étrangers. Elle a déposé une initiative populaire pour libérer la Suisse de ce joug qui l'insupporte: [«Le droit suisse au lieu de juges étrangers»](#).

Dans son viseur, la Cour européenne de justice qui serait compétente pour trancher les différends entre Bruxelles et Berne dans le cadre des accords bilatéraux. C'est encore et toujours un point de friction qui nous empêche d'avancer dans la conclusion d'un accord institutionnel avec l'Union européenne. Logiquement l'UDC s'oppose à un tel accord.

Egalement dans le viseur de l'UDC, la Cour européenne des droits de l'homme qui permet à des juges étrangers, quand bien même un juge suisse y siège, de donner à la Suisse des leçons en matière de droits fondamentaux. Notre Constitution garantit ces droits et nos propres tribunaux suffisent à veiller à leur protection, affirme l'UDC.

Mais l'UDC se méfie aussi des juges suisses. Ainsi elle ne veut rien savoir d'une [juridiction constitutionnelle](#) qui vérifierait la conformité des lois avec la Constitution. C'est au peuple et à lui seul d'opérer un tel contrôle par le biais du droit de référendum législatif, rétorque-t-elle.

Pour le conseiller national [de Courten](#), les juges étrangers siègent déjà au Tribunal fédéral puisque ce dernier persiste à appliquer le droit international – une obligation, rappelons-le, qui découle de la Constitution fédérale elle-même ([art. 190](#)). Pour l'UDC, les juges, avec l'appui de l'administration, du Conseil fédéral et des professeurs de droit, fomentent [«un coup d'Etat contre le souverain»](#). Bref, le Tribunal fédéral [«veut déposséder le peuple et le parlement de leur pouvoir»](#), et la Suisse se transforme insidieusement en un Etat des juges.

De telles attaques contre le pouvoir judiciaire sont pratiques courantes dans les régimes autoritaires. En Pologne et en Hongrie par exemple, le gouvernement n'a de cesse de mettre les juges sous tutelle. Or, même dans les pays où la démocratie est encore bien ancrée, on observe une mise en cause croissante de la justice. C'est par exemple les [«prétendus juges»](#) de Donald Trump ou [«le peuple seul juge»](#) de François Fillon. La presse figure également en bonne place au banc des accusés coupables de fausser le jeu démocratique.

L'historien [Pierre Rosanvallon](#) évoque un [«basculement démocratique»](#), un diagnostic qui ne vaut pas seulement pour

la France. La mise en cause systématique de la justice et de la presse vise à discréditer des contre-pouvoirs pourtant essentiels au fonctionnement de la démocratie.

Car cette dernière ne se réduit pas au seul peuple électoral, arithmétique, dont certains partis et leurs chefs de file se prétendent les représentants exclusifs. La justice, rappelle Rosanvallon, c'est le pouvoir de n'importe qui de faire valoir ses droits. Et c'est également un pouvoir qui n'appartient à personne, qu'aucun parti même majoritaire ne peut contrôler.

Le populisme, que l'historien des idées politiques [Jan-Werner Müller](#) caractérise comme la revendication du monopole de la représentation, ne peut tolérer aucun pouvoir autre que celui d'un peuple mythique. Cette conception d'un peuple homogène, d'une totalité uniforme exclut toute pluralité de pouvoirs et toute critique, conditions pourtant indispensables à l'exercice de la démocratie. C'est la perversité des populistes que de se parer d'un déguisement démocratique – tout le pouvoir au peuple – pour mieux affaiblir la démocratie.

En Suisse, l'UDC n'est heureusement pas en mesure d'imposer sa vision de l'immédiateté populaire. Mais il faut garder à l'esprit ce que

signifie sa déconsidération de

la justice internationale comme nationale: le mépris de la

démocratie.

Roche et la transparence: encore un effort

La philanthropie est louable, mais la vigilance critique reste nécessaire

Jacques Guyaz - 20 mars 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31226>

Les grandes sociétés pharmaceutiques suisses, [Roche](#) et [Novartis](#), occupent un peu moins le devant de la scène médiatique pour leurs pratiques de prix élevés et d'essais médicaux sans grandes considérations humaines dans les pays pauvres.

En effet, leurs publications foisonnent désormais de descriptions des actions conduites pour garantir un meilleur accès aux médicaments dans les pays du Sud. Il en va ainsi dans le dernier [rapport annuel](#) 2016 de Roche dont les conclusions ont été approuvées lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 mars.

Nous y apprenons que le groupe Roche a signé des accords avec plusieurs pays africains pour favoriser l'accès aux soins. Avec le Ghana, Roche a financé des programmes de diagnostic et de traitement du cancer du poumon et de l'hépatite virale. Un accord du même type a été conclu avec le Kenya. Roche annonce également des collaborations avec des compagnies d'assurance privées pour rendre les

thérapies anti-cancer accessibles aux patients dans des pays où, aux dires de l'entreprise, la «*couverture publique est inadéquate*». Les pays cités sont la Chine, l'Inde, le Portugal, le Vietnam et la Thaïlande.

La société met également l'accent sur sa participation à différents programmes de diagnostic et de lutte contre le VIH pilotés par l'[Onusida](#), par la [Fondation Clinton](#) et par d'autres organismes philanthropiques. L'entreprise publie dans son rapport un diagramme montrant l'augmentation spectaculaire de l'espérance de vie des malades atteints du VIH dans l'Afrique subsaharienne au cours des 10 dernières années,

Roche met aussi l'accent sur ses actions philanthropiques conduites aux quatre coins du monde hors de son champ d'action médical. Ces opérations sont essentiellement orientées vers la formation, en particulier vers la construction d'écoles résistant aux tremblements de terre à Haïti ou au Pakistan. Par ailleurs, Roche soutient des fondations sans but lucratif au Pérou, en

Colombie, au Salvador et au Guatemala, dans le but, nous citons, «*de développer une classe moyenne*». Voilà un étrange objectif sociétal pour une entreprise pharmaceutique. Ceci dit, toutes ces actions, sans doute tout à fait utiles et bien conduites, méritent d'être signalées et encouragées. Tout irait donc pour le mieux dans le monde idéal, empreint d'empathie et de bienveillance, décrit par le rapport annuel de Roche?

En fait, non, la réalité demeure assez éloignée de ce généreux idéal si l'on en juge par la réaction d'[Actares](#), la mauvaise conscience du capitalisme helvétique qui déniche tout ce qui ne va pas dans nos belles multinationales.

Tout d'abord, dans son [communiqué](#), Actares réclame des précisions et des chiffres sur toutes ces actions d'accès aux soins conduites par Roche dans différentes contrées. Le rapport annuel ne donne aucune précision à ce sujet, se contentant d'énumérer les programmes engagés. Certes ce n'est pas le rôle d'un tel document, mais Roche pourrait